

## **SIBA : ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES Où sont passés les investissements prévus ?**

En ce début d'année 2025, les suites données à l'affaire des débordements des eaux usées dans le bassin d'Arcachon ont été importantes.

Tout d'abord c'est le préfet qui, après plusieurs mois d'instruction du « porter à connaissance » par lequel le SIBA demandait à être autorisé à faire déborder ses bassins de sécurité des eaux usées, et alors même que les projets d'arrêtés rédigés allaient être soumis à l'avis du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon, y renonçait la veille de sa réunion.

Par ce « porter à connaissance », le SIBA abandonnait ce qu'il restait de sa crédibilité après les débordements de 2021 et 2023-2024 en renonçant à son principe fondateur du « **zéro rejet dans le bassin** ». Ceci venait confirmer l'impréparation du territoire aux effets du changement climatique pourtant largement documentés.

« **Pas de permis de polluer** » semble avoir, in fine, été le « motif » du refus du préfet, comme si un arrêté préfectoral, pouvait, en la matière, aller à l'encontre de la Loi.

Elle avait pourtant été rappelée dans l'ordonnance du juge du référé pénal environnemental d'avril 2024. Il « **ne peut être question d'autoriser des débordements de surverse sur les bassins de sécurité du réseau d'assainissement** »

Avant d'en arriver à 2025, le dernier trimestre 2024 avait été marqué par une opération de communication du SIBA qui mettait, disait-il, sur la table, 120 M€ sur 5 ans pour les eaux usées et pluviales. La destination des fonds ne garantissait pas la fin des débordements même à l'issue des 5 années.

Février 2025 fut marquée par les gardes à vue pour interrogatoire des directrices du SIBA et de la filiale de VÉOLIA, délégataire du service de l'assainissement, puis l'audition du président du SIBA par les enquêteurs.

Ces évènements ont occulté l'essentiel :

**En 2024, sur les 23,7 M€ d'investissements prévus, seuls 6,3 M€ réalisés.**

En début 2024, lors du vote du budget pour 2024 de l'assainissement des eaux usées, les élus du SIBA avaient décidé de consacrer 23,7 M€ pour les investissements de ce service public.

Ce 11 février 2025, ils ont adopté le Compte Financier Unique du SIBA. Il comprend les résultats d'exécution de l'exercice 2024. Celui pour l'assainissement est détaillé dans un budget annexe séparé des autres opérations du SIBA. Cette séparation voulue par la loi, s'explique puisque ce budget doit être uniquement financé par les usagers du service et non par les contribuables. Il est alors possible de comparer les prévisions, le budget, et les réalisations, le compte financier.

**À sa lecture, il apparaît que les investissements réalisés en 2024 ne s'élèvent qu'à 6,3 M€, soit 26,69 % de ceux qui avaient été prévus.**

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN D'ARCACHON - SIBA M49 ASSAINISSEMENT - - 2024

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement (2)</b>	<b>23 736 671,22</b>	<b>6 335 649,43</b>	<b>26,69</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>23 736 671,22</b>	<b>6 335 649,43</b>	<b>26,69</b>

La comparaison des investissements sur la période 2021 à 2024 révèle une baisse des investissements réalisés, et une chute considérable du taux de réalisation. Seul 1 euro sur 4 budgétés est effectivement dépensé en 2024.

Tableau 1

Investissements			
En M€	Prévisions	Réalisés	Taux de réalisation
2021	16,5	11,0	66,67%
2022	21,9	13,7	62,55%
2023	18,6	6,5	34,95%
<b>2024</b>	<b>23,7</b>	<b>6,3</b>	<b>26,69%</b>
Total	80,7	37,5	
Moyenne	20,2	9,4	46,53%

## Dans ses conditions, faut-il s'étonner de la dégradation des ouvrages ?

### Si on regarde de façon plus précise :

Sur les investissements prévus et réalisés sur le collecteur principal (opérations 1001 et 1003), on constate l'extrême faiblesse des investissements réalisés, 8,4 % des investissements prévus pour en moyenne de 290 000 € par an mais 3,5 M€ prévus :

Tableau 2

En M€	Prévisions	Réalisés	Taux de réalisation
2022	2,57	0,27	10,5%
2023	4,07	0,33	8,1%
2024	3,76	0,27	7,2%
Total	10,4	0,87	
Moyenne	3,5	0,29	8,4%

Si aux travaux sur le collecteur principal, on ajoute ceux concernant les réseaux secondaires, hors extension de réseau (i.e les opérations 1001, 1003, 1006, 1007 et 1008), on obtient, en moyenne :

Tableau 3

En M€	Prévisions	Réalisés	Taux de réalisation
2022	8	4,17	52,1%
2023	8,43	2,85	33,8%
2024	9,29	2,85	30,7%
Total	25,72	9,87	
Moyenne	8,6	3,3	38,37%

Si le taux de réalisation remonte à 38,37 % en moyenne sur 2002 à 2024, il reste faible. Manquent 5,3 M€ d'investissements par an.

La comparaison des travaux prévus et ceux réalisés sur les bassins de sécurité (opération 1017), qui sont au cœur des débordements constatés, on relève une réalisation des travaux prévus de seulement 4,6%.

Tableau 4

En M€	Prévisions	Réalisés	Taux de réalisation
2022	0,6	0,01	1,7%
2023	0,6	0,00	0,0%
2024	0,7	0,077	11,0%
Total	1,9	0,087	
Moyenne	0,63	0,03	4,6%

Les chiffres parlent d'eux mêmes.



Le journal Sud-Ouest rappelait<sup>1</sup> les propos tenus en 2021 par le président du SIBA :

« De multiples débordements et inondations ont mis en lumière de nombreuses insuffisances et états de vétusté avancés de certains ouvrages »

Qu'a-t-il été fait entre 2021 et 2023 pour résoudre ces problèmes et prévenir de nouveaux débordements ? Manifestement, pas grand chose en tous cas pas à la hauteur des problèmes causés par un réseau vieillissant.

**Le taux de renouvellement des réseaux est tombé à 0,44% en 2023<sup>2</sup>. C'est à dire qu'à ce rythme, il faudrait 227 ans pour renouveler l'intégralité du réseau.**

**On pouvait penser que l'adoption d'un budget par les élus créait des obligations pour ceux chargés de sa mise en œuvre et sa surveillance, l'ordonnateur du SIBA, c'est à dire son président Yves Foulon et son vice-président, délégué aux finances, Philippe de Gonneville.**

**Comment deux élus peuvent-ils ainsi modifier une délibération adoptée par 36 élus au point de la dénaturer ? Une faute de gestion ne pourrait-elle pas être reprochée ?**

## Où passe l'argent des usagers ?

Dès lors que le budget prévoyait des investissements à hauteur de 23,7 M€, il fallait, équilibre oblige, pouvoir les financer, c'est à dire disposer de recettes suffisantes. La principale est la redevance due par les usagers du service public de l'assainissement.

Mais si les recettes sont levées et les dépenses d'investissement non réalisées, alors, en principe, la différence, aux emprunts non souscrits près, se retrouve dans la trésorerie.

C'est ce que montre le tableau ci-après.

Tableau 5

En M€	Trésorerie	Redevance Assainissement	Jours de Recettes
2021	8,7	11,2	284
2022	4,2	9,9	153
2023	12,6	11,8	390
<b>2024</b>	<b>18,7</b>	<b>12,3</b>	<b>555</b>

<sup>1</sup> Sud-Ouest : 11 février 2025 – Pollution du bassin d'Arcachon : deux hautes responsables placées en garde à vue.

<sup>2</sup> SIBA : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service en 2023, page 48.



Au 31 décembre 2024, la trésorerie accumulée du service public de l'assainissement s'élève à 18,7 M€ contre 8,7 M€ au 31 décembre 2021 et 4,2 M€ à fin 2022.

Cela représente 555 jours de recettes de la redevance d'assainissement contre 284 jours en 2021. Cet argent ne rapporte aucun intérêt.

**Alors que selon le SIBA, le service nécessitait, depuis ses constats de 2021, une mise à niveau de ses équipements, c'est le contraire qui s'est passé. Le SIBA a thésaurisé...**

## Et pour les eaux pluviales ?

**Les investissements 2024 s'élèvent à 2,7 M€ seulement.**

OPERATIONS	REALISATIONS 2024	MONTANT
OPE 0010	Dessablage de la Leyre	51 666,30 €
OPE 0011	Réensablement des Plages	956 627,90 €
OPE 0012	Eaux Pluviales	2 697 098,27 €

3,7 M€ étaient prévus pour 2024. La moyenne des investissements réalisés entre 2019 et 2023 est de 2,54 M€ par an.

**Là encore le compte n'y est pas.**

Pour prétendre à l'efficacité de son système d'assainissement des eaux usées, le SIBA se réfugie derrière le fait, qu'en période estivale, la présence de 400 000 personnes autour du bassin ne provoquerait ni dysfonctionnement ni débordement.

C'est oublier qu'une fois l'été passé, restent sur place les constructions qui ont accueillis ces personnes, avec parfois parking et garages souterrains, que la voirie de lotissements inoccupés demeurent, que les fossés, au mieux busés, au pire comblés pour faciliter les constructions, ne sont pas rouverts, que des dizaines de milliers de mètres carrés dédiés aux surfaces commerciales sont toujours là. Le tout constitue de formidables obstacles à l'infiltration des eaux, à leur écoulement, en périodes de pluie.

## CONCLUSION

Avec 18,7 M€ en poche au 31 décembre 2024, le SIBA disposait de quoi payer ses frais d'avocats, sans doute élevés, ainsi que les préjudices réclamés par les ostréiculteurs, les fameux 5 M€, si tant est qu'ils soient justifiés.

Mais cette demande ne semble pas beaucoup concerner le SIBA à en croire les propos tenus par son président à l'occasion de sa cérémonie des vœux de janvier 2024 :

*« Je redis, au nom des douze maires, à tous les ostréiculteurs, le soutien entier et total sur la demande d'indemnisation qu'ils exigent de l'État, de la Région, du Département, les fameux 5 M€ qui constituent le manque à gagner qu'ils ont subi entre le 27 décembre et le 19 janvier.*

*Les douze maires et l'ensemble des collectivités sont mobilisées pour obtenir cet argent vis à vis de l'État, la Région, le Département.*

On cherche encore en quoi, l'État, la Région, le Département seraient responsables des services d'eaux usées et d'eaux pluviales, compétences exclusives du SIBA.

Deux ministres, de l'agriculture et de l'environnement, sont venus rappeler le principe de droit : « Pollueur, payeur ».

**L'exercice 2024 confirme, si besoin en était, qu'en dépit des moyens considérables donnés par les usagers et contribuables, le SIBA est dans l'incapacité d'assurer ne seraient-ce que les investissements qu'il a lui même prévus et dont on sait qu'ils ne garantissent pas le non-renouvellement des débordements des eaux usées dans le bassin.**

**Tout aussi grave, l'État en région s'est perdu dans la rédaction de projets d'arrêtés à la fois irréguliers et ne répondant pas aux besoins du territoire. Celui-ci a d'abord besoin d'une limitation de l'urbanisation permettant de ne pas augmenter les enjeux et de mettre à niveau les services d'eaux pluviales et d'assainissement.**

\* \* \*

Le 25 février 2025

Patrick du FAU de LAMOTHE  
[p1dufau@gmail.com](mailto:p1dufau@gmail.com)  
06 33 42 23 69